



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER



FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER

A tous les responsables de territoires de
chasse du département de Loir-et-Cher

Vineuil, le 10 octobre 2012

Madame, Monsieur,

La situation en matière de population des sangliers dans le Loir-et-Cher étant aujourd'hui critique, l'État et la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher lancent un **signal d'alarme** en direction des responsables de chasse du département.

La population de suidés qui a largement bénéficié de la forte glandée de l'automne 2011, s'est particulièrement accrue. La faible glandée constatée en 2012 conduit les sangliers à sortir en masse des forêts pour trouver de quoi s'alimenter.

En conséquence, les dégâts agricoles se multiplient et les risques de collisions routières s'intensifient. Il est de la responsabilité de chacun des détenteurs de droit de chasse du département de réduire la concentration excessive des populations. Cette orientation est d'ailleurs conforme avec les prescriptions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique élaboré par la fédération des chasseurs et entré en vigueur après approbation par le préfet le 7 janvier dernier.

Lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage restreinte qui s'est tenue le 2 octobre dernier, les représentants des services de l'État, des chasseurs, et de la profession agricole ont exprimé conjointement une vive inquiétude en ce qui concerne les dégâts agricoles. Les prévisions d'indemnisations connaissent une augmentation de plus de 50% et celle-ci sera à la charge des chasseurs.

Nous demandons donc à tous les responsables de chasse qui ne l'auraient pas encore fait d'organiser des battues de sangliers sans tarder et à poursuivre cette pression tout au long de la saison. Nous comptons sur votre mobilisation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Fédération Départementale des
Chasseurs de Loir-et-Cher

Hubert-Louis VUITTON

Le Préfet de Loir-et-Cher

Gilles LAGARDE